

ATTESTATIONS FISCALES DISPONIBLES EN LIGNE

L'essentiel :

Depuis le 18 décembre 2009, les attestations fiscales peuvent être obtenues en ligne, via le Compte Fiscal des Professionnels, pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA, qui sont à jour de leurs obligations fiscales (dépôts et paiement).

Délivrées en temps réel et en format PDF, les attestations fiscales peuvent être sauvegardées et éditées autant de fois que nécessaire au cours de l'année.

Pour obtenir cette attestation fiscale, il faut disposer d'un espace abonné accessible depuis le site www.impôts.gouv.fr et adhérer au service « Consulter mon compte fiscal ».

Cette nouvelle procédure de délivrance en ligne des attestations fiscales permet de simplifier et d'accélérer les démarches administratives, notamment dans le cadre des marchés publics.

Contact : Tiphaine Fritz - Mail : fritzt@fntp.fr . - Tél. : 01 44 13 32 40